Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 406

Artikel: Conseil international des amies de la jeune fille

Autor: A.DB.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Correspondance

Le féminisme et la T. S. F.

La Chaux-de-Fonds, le 29 mai 1933.

Mademoiselle E. Gourd, Pregny.

Chère Mademoiselle,

J'ai constaté avec regret depuis plusieurs semaines que ni votre nom, ni celui de vos collaboratrices ne figurent plus à la rubrique de « Madame » dans la semaine de Radio. D'où cela vient-il? Je doute, même si vos occupations vous absorbent beaucoup, que de vous-même vous ayez laissé tomber cette occasion de donner aux femmes des nouvelles souvent intéressantes de ce qu'elles peuvent dans le monde. Les « soins au visage » ne passionnent pas toutes les femmes non plus! et ce numéro-là est trop en honneur à Radio-Genève. Les voix des déléguées ou expertes à la S. d. N. avaient combien plus d'intérêt.

Excusez-moi de vous écrire ceci, et ne prenez pas le temps de me répondre. Je saurai bien à la longue la cause de ce changement que je déplore. Merci encore pour tout ce que vous avez fait jusqu'ici ou fourni en collaboratrices.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations suffragistes.

Marg. Huguenin.

* * *

St-Imier, le 29 mai 1933.

Chère Mademoiselle,

Depuis quelques semaines nous n'entendons plus de causeries féminines au Radio... J'en suis très surprise et déçue, et non seulement moi, mais plusieurs autres dames sans-filistes de la localité; aussi je me permets de venir vous en demander la cause, et si vous avez temporairement renoncé à ces causeries?

Nous espérons beaucoup que l'empêchement tombera avant peu et que vous pourrez de nouveau nous entretenir des choses qui nous tiennent très à cœur. Nous apprécions beaucoup vos petits quarts d'heure, n'y trouvant qu'un défaut, c'est qu'ils soient trop courts.

En espérant que nous aurons bientôt le plaisir de vous entendre à nouveau, recevez, chère Mademoiselle, mes salutations les meilleures.

B. Gozel.

* * *

A ces deux lettres, comme à plusieurs manifestations orales d'étonnement pour notre silence subit et inexpliqué à Radio-Genève, notre réponse est brève: nous avons été mise à la porte. Sans un mot de regret, d'excuse ou de remerciements pour une collaboration bénévole de sept ans et demi, soit depuis la fondation du poste d'émission de Radio-Genève, que nous avions contribué à créer. L'élégance de ce geste ne fait aucun doute.

Tout ce que nous pouvons reconnaître est que l'on ne nous a pas prise par surprise. Des critiques formulées sur « on dit », sans que nous ayons jamais pu obtenir que les autorités responsables nous écoutent, comme nous les en avions cependant priées à réitérées fois; des tracasseries — pour ne pas dire plus; une censure à laquelle nous aurions été la première à nous soumettre si elle avait été exercée d'une manière générale, alors que, dans des cas précis, nous savons qu'elle nous fut exclusivement appliquée; l'ordre impératif de ne pas faire parler d'autres personnes sans en solliciter la permission, — tout ceci, nous l'avons parfaitement compris, n'était que le prélude de l'intention arrêtée, annoncée à une de nos amies vaudoises, de ne plus permettre de parler de féminisme par T. S. F., et de « débarquer Mlle Gourd ». Et c'est pourquoi la lettre nous mettant à la porte (il est difficile d'employer un autre terme) ne nous a point surprise, mais tout simplement attristée.

Attristée de voir un organisme qui pourrait être le plus admirable instrument d'éducation et de développement populaires, qui pourrait contribuer à l'enrichissement de l'esprit et à l'ouverture d'horizons nouveaux — et c'est ainsi que sa tâche est comprise dans d'autres pays — se limiter chez nous au rôle d'amuseur d'un goût douteux, et ne donner satisfaction qu'aux demandes de communications d'un ordre inférieur. « Radio-Genève baisse à vue d'œil », nous disait-on, hier encore. Et dans le domaine qui nous touche, celui des intérêts féminins, nous voyons, comme le relève une de nos correspondantes, des conseils pour les soins du visage remplacer l'éloquence et la compétence de femmes aussi universellement connues et appréciées que la princesse Cantacuzène, Adele Schreiber, ou Mme Malaterre-Sellier, collaboratrices de Radio-Genève par notre intermédiaire; ou encore, lorsque Radio-Genève cherche de lui-même des conférenciers féminins, comme il nous a été annoncé qu'il le ferait dans notre lettre de mise à pied, un très jeune homme venir exposer que *le problème de la femme d'aujourd'hui* touche à celui des lèvres fardées et de la silhouette amincie — à ce que nous ont assuré quelques auditrices qui n'ont pas mâché leur opinion!...

Il est regrettable assurément que l'opinion des dirigeants de Radio-Genève sur la mentalité des femmes en Suisse romande soit au niveau de la pâture intellectuelle qu'ils leur offrent. A celles qui en désirent une autre de le manifester. En ce qui nous touche personnellement, nous tenons à remercier nos correspondantes dont nous publions les lettres ci-dessus, comme toutes celles dont les marques orales de surprise nous sont déjà parvenues, de l'intérêt qu'elles trouvaient à nos causeries; et nous pouvons leur assurer que le seul, mais très réel, regret que nous éprouvons à être déchargée de cette tâche, plus absorbante qu'on ne le croit, est de perdre le contact avec tant d'auditrices — d'auditeurs aussi — connus et inconnus, dont la sympathie active, la compréhension, les lettres par lesquelles on nous l'exprimait, les conseils qu'avec confiance on nous demandait, étaient pour nous un encouragement et une joie.

E. Gd.

* * *

Problèmes d'éducation : à propos de la « Maison des Petits »

Lausanne, le 12 juin 1933.

Chère Mademoiselle,

Une déplorable erreur de plume, qu'excuse et explique la hâte avec laquelle toujours il nous faut travailler, nous a fait attribuer à la « Maison des Petits » ce que Mlle M. Fillion a dit du home « Chez Nous », aux Journées éducatives de Lausanne. Chacun sait ici-bas que la « Maison des Petits » ne s'adresse pas aux enfants anormaux ou retardés.

Mlle Lafendel me fait en outre remarquer qu'elle n'utilise pas la méthode Montessori. Tout en rendant hommage à la doctoresse italienne comme à Pestolozzi et à Froebel, elle a montré comme quoi diffèrent ses procédés et son matériel d'enseignement. Dont acte.

Recevez, etc.

S. B.

l'Office suisse des Professions féminines a pris la direction de l'enquête. Ce travail n'a pas été facile, faute de moyens et de temps, et il a fallu renoncer à généraliser les renseignements obtenus. Si les réponses (réponses des inspecteurs fédéraux de fabriques, d'Offices de travail de différents cantons, de plusieurs associations de patrons et de syndicats, ainsi que de quelques ouvrières) ne sont pas très nombreuses, elles sont cependant extrêmement instructies et intéressantes. Nous les analysons brièvement ci-après.

Les réponses les plus précieuses sont sans doute celles des inspecteurs de fabriques, puisqu'elles nous viennent de personnes qui connaissent *toutes* les usines suisses, et à qui incombe la responsabilité de l'application de la loi sur le travail dans les fabriques. D'après les renseignements rassemblés sur les effets des restrictions légales au travail des femmes, l'opinion unanime est que, non seulement les ouvrières ne souffrent nullement de ces dispositions, mais que les conséquences pour leur santé et celle de leurs enfants en sont réjouissantes. Du point de vue économique, on peut dire en général que les femmes n'ont pas été remplacées par des ouvriers masculins, grâce aux lois qui leur défendent certains travaux, mais c'est bien plutôt la loi naturelle des aptitudes et des forces physiques différentes des deux sexes qui a amené une répartition du travail. De plus, les machines toujours plus perfectionnées peuvent être très souvent conduites par des femmes, alors qu'auparavant, il fallait des forces masculines pour accomplir le même travail. On pourrait, par conséquent, bien plutôt constater le remplacement d'ouvriers par des ouvrières que le contraire. Il faut reconnaître toutefois que, par suite de la défense absolue du travail de nuit pour les femmes, l'industrie textile (notamment celle de la soie naturelle et de la soie artificielle) a engagé davantage d'ouvriers masculins, au lieu d'employer la main-d'œuvre féminine. Il est cependant impossible de donner des chiffres même approximatifs à ce sujet. On peut faire, mais plus rarement la même observation pour ce qui concerne le travail chez les fleuristes et dans les ateliers de photographie d'amateurs : le travail pressant devant souvent être fait pendant la nuit, les patrons préfèrent parfois engager des aides masculins. On nous dit cependant que, malgré les désavantages de la restriction légale pour le patron, celui-ci préfère bien souvent employer des femmes, vu leur salaire inférieur.

Si à ce sujet, nous nous demandons si le salaire des femmes est inférieur justement à cause des lois protectrices, quelques rares ouvriers nous ont répondu que les femmes sont en effet moins bien payées, parce qu'il leur est interdit de travailler comme les hommes durant des heures supplémentaires. Par contre, les inspecteurs fédéraux et cantonaux sont persuadés que la différence des salaires n'a rien à faire avec la protection légale des travailleuses.

Quant à la protection des mères avant et après leurs couches, les inspecteurs des fabriques prétendent que la situation économique des femmes n'en souffre pas. Les syndicats font la même réponse. D'après la loi, les femmes enceintes ne peuvent en effet pas être congédiées; elles reprennent en général leur travail après les six semaines de repos prescrites par la loi. Nous rappelons toutefois que cette prescription représente souvent une perte bien dure pour la femme, puisque, même si elle est assurée, la caisse ne lui rembourse jamais le total du gain qu'elle toucherait à la fabrique. Aussi est-il nécessaire que nous continuions à réclamer l'assurance-maternité comme vient de le faire tout récemment encore la *Schweiz. Sozialpolitische Vereinigung*.

Et les ouvrières elles-mêmes, que disent-elles de ces lois? Elles en sont très satisfaites; et même, elles ne demanderaient pas mieux que de voir encore complétée et améliorée cette protection légale. Ce sont les voix auxquelles il nous faut prêter l'oreille en premier lieu, puisque ce sont les ouvrières elles-mêmes qui profitent ou qui souffrent de cette protection, et si elles y sont favorables, nous n'avons qu'à nous rallier à leur jugement. Par conséquent, l'*Open Door*, qui lutte contre toute protection de la femme seule, ne saurait trouver beaucoup d'adhérentes en Suisse, nous semble-t-il.

Nous en arrivons à la dernière question posée par l'Alliance Internationale: les Associations féminines ont-elles protesté contre la protection légale des femmes seules? Dans certains cas, elles ont protesté contre les lois défendant à la femme mariée de continuer son travail; et si, en général, nous ne nous sommes pas opposées à la protection légale telle qu'elle est conçue dans la loi sur le travail dans les fabriques, nous protestons contre le fait que les femmes n'ont pas le droit de préparer et de voter les lois auxquelles elles doivent se soumettre.

E. V.-A.

Conseil international des Amies de la Jeune Fille

Ce Conseil s'est réuni à Neuchâtel du 30 mai au 1er juin, sous la présidence de Mlle Andrée Kurz, présidente internationale. Les rapports des différentes Unions ont prouvé l'importance du travail accompli partout depuis l'Assemblée internationale de Zurich. Les nouvelles de Roumanie étaient tout particulièrement intéressantes: l'aide aux jeunes chômeuses et aux étudiantes, le placement des employées de maison, institutrices, gouvernantes, organisés par cette Union, entrée dans la Fédération l'an dernier seulement, montrent ce que peuvent faire, en peu de temps, des Amies dévouées et actives. Le Home avec ouvroir de Bucarest travaille à plein rendement; le Service des gares et des ports prouve son absolue nécessité.

La question de la suppression des Bureaux de placement payants, à l'ordre du jour de la session actuelle de la Conférence internationale du Travail, a retenu longuement l'attention du Conseil. Le Bureau Central n'a épargné aucune peine pour obtenir le maintien des bureaux d'associations bénévoles prélevant de modestes taxes. Les Amies devront intensifier partout le travail de placement, comme l'ont déjà fait celles d'Allemagne et de Hollande lors de la mise en vigueur de leurs lois nationales sur la fermeture des Bureaux de placements mercantiles.

Un autre sujet à l'ordre du jour traitait des divers aspects de l'Oeuvre des gares A. J. F., de son développement, de l'unification si difficile mais toujours plus nécessaire de ses moyens d'action, et de la place que ce travail doit occuper dans le service social actuel.

Le Conseil a étudié à nouveau le problème que se posent tant de parents, tant de jeunes: comment, sans moyens financiers, apprendre une langue dans un pays étranger, puisque tous sont fermés aux travailleurs et que l'on n'obtient que très rarement des places au pair? Les Amies voueront tous leurs soins au service d'échange organisé par elles depuis quelques années. Les loisirs forcés des chômeuses et ce que peut faire la Fédération pour mettre un intérêt dans la vie des jeunes inoccupées a été discuté; les Comités nationaux augmenteront si possible leur travail dans ce domaine.

Le prochain Conseil international se réunira en mai 1934 au siège du Bureau Central.

A. DB.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 10 juin. Mme de Montet lui a annoncé la fondation, pour une durée d'essai de trois ans, d'un Secrétariat pour le Service domestique. Ce Secrétariat, qui travaillera en liaison étroite avec notre Office central des professions féminines, sera dirigé par Mme Hausknecht, de Saint-Gall, secondée par une aide de langue française.

Le Comité s'est occupé des réunions du Comité exécutif du C. I. F. à Stockholm, auquel il a délégué Mlle Nef, de Herisau, qui sera probablement accompagnée d'une seconde déléguée.

Mme Schönauer a soumis au Comité la circulaire que la Commission pour la lutte contre les effets du chômage enverra prochainement à toutes les Sociétés de l'Alliance.

L'Association pour la Protection de la Famille, dans laquelle nous sommes représentées par Mlle Nef, a étudié dans sa dernière séance la réduction des salaires, l'assurance maternelle et les logements pour familles nombreuses. Dans toutes ces questions, Mlle Nef a été frappée de la différence des points de vue masculin et féminin.

Le Comité a enfin salué avec joie l'affiliation d'une nouvelle Société: le *Hausfrauenverein* de Zurich.

F. M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

La Chaux-de-Fonds. — L'Assemblée générale de notre Section, tenue le 7 juin sous la présidence de Mme Challandes, a été très intéressante du fait des rapports entendus, et très amusante à cause du tirage d'une tombola intime et d'un thé joyeux. Le produit de la tombola est destiné à l'Alliance Internationale pour le Suffrage et au Comité cantonal neuchâtelois pour le Suffrage.

J. V.

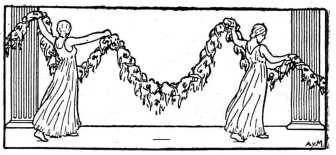

A travers les Sociétés

Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale.

Désirant soutenir en ces temps difficiles l'œuvre si nécessaire de maintenir l'esprit de concorde internationale à laquelle s'est attachée avec persévérance l'Union Mondiale de la Femme, quelques-uns de ses membres les plus actifs organisent à son profit une garden-party avec thé et attractions champêtres, qui aura lieu dans les jardins de l'Hôtel Beau-Séjour, Champel (en cas de pluie, dans les salons), le samedi 17 juin, dès 15 h. 30. On sait, en effet, que toutes les sommes versées en cotisations sont consacrées aux buts mêmes de cette organisation, et c'est pour couvrir les frais inévitables qu'implique une bonne administration que l'initiative a été prise de cette fête champêtre. Tous les dons en argent et en nature (fleurs, fruits, pâtisseries, etc.) seront reçus avec reconnaissance au local de l'Union Mondiale, 17, boulevard Helvétique, et nos meilleurs vœux les accompagnent d'avance pour un beau soleil et un plein succès!

Carnet de la Quinzaine

Samedi 17 juin:

Lausanne: Ecole Supérieure, Villamont. 15 h.: Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure de Lausanne: fête de juin. Thé.

Genève: Hôtel Beau-Séjour Champel, 15 h. 30: Garden-Party en faveur de l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale. Buffet, attractions diverses, comptoirs bridge, danse, etc.

Dimanche 18 juin:

Cully: Salle Davel. Assemblée générale annuelle de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. A l'ordre du jour: *La Conférence de Marseille:* Mlle Gourd; *L'Assemblée de Bâle:* Mme Pache; *La femme d'aujourd'hui:* conférence par le Dr. M. Muret.

Zurich: *Zürcher Frauenzentrale*, Schanzengraben 29, 14 h.: *La femme et la démocratie.* Séance de discussion convoquée par la *Frauenzentrale* de Zurich, la Fédération suisse des Sociétés de travailleuses sociales, l'Association des anciennes élèves de l'Ecole sociale de Zurich, et la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la paix et la liberté. Introduction par Mme Dunner, avocate (Aarau).

Jeudi 22 juin:

Lausanne: Union des Femmes de Lausanne, 14, St-Pierre: 20 h. 15: Assemblée générale semestrielle. Election du Comité.

Lundi 26 juin:

Genève: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Et.-Dumont: Assemblée générale annuelle. A l'ordre du jour: Rapports divers, élections. *L'Assemblée de Bâle* de l'A. S. S. F.: Mlle Emma Kammacher, avocate; *Presse féminine et féministe*, causerie par Mme Vuilliomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds).

Id. et mardi 27 juin:

Arbon (Lac de Constance), Hôtel Lindenhof: Assemblée générale annuelle de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses. A l'ordre du jour: Rapports divers: *Les tâches de la Société d'Utilité publique dans dans le Comité d'action pour le développement et l'amélioration du travail domestique:* Mme Hausknecht (St-Gall); *La mère comme éducatrice:* Mlle Somazzi (Berne). Banquet officiel le 26 au soir à l'Hôtel de l'Ours, et excursion sur le lac et collation au château de Romanshorn le 27 après-midi.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE